

Sociétés agricoles : le statut du dirigeant

14/11/2018



Actus Agricoles

Le plus souvent, les agriculteurs relèvent du régime des non-salariés agricoles et sont affiliés à la MSA. Mais s'ils exercent leur activité en société, ils peuvent choisir leur statut. Alors chef, oui, mais exploitant ou salarié ?

LIRE ICI LA COMMUNICATION PARUE SUR LE SITE VITISPHERE, RÉDIGÉE PAR Ingrid BOADÉ, CONSULTANTE JURIDIQUE ET FISCALE AU CABINET FCN, MEMBRE D'AGIRAGRI